

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le premier décembre deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/11/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX – BUSSY, Henri PALA, Philippe STEYAERT, Hervé VALADAS.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 100 : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRA D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE – CUI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code du Travail

Vu la circulaire 2009-042 du 05 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du Contrat Unique d'Insertion

Monsieur le Président propose de créer un emploi d'agent d'entretien dans les conditions ci-après, à compter du 03 janvier 2011.

Monsieur le Président rappelle que ce contrat est un contrat aidé qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La prescription du CUI-CAE est placée sous la responsabilité du Pôle Emploi, pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Président demande de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée de 6 mois, étant précisé que ce contrat peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et l'Etat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide de créer un poste d'agent d'entretien dans le cadre d'un CUI-CAE,

Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois,

Précise que le contrat de travail est fixé à 28 heures hebdomadaires,

Indique que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement,

Précise que la Communauté de Communes de Noblat bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle Emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 02 décembre 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 31/12/2010

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT
SAINT-LÉONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture	
Objet de l'acte :	RESSOURCES HUMAINES-CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'INSERTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE (CUI-CAE)
Date de transmission de l'acte :	09/12/2010
Date de réception de l'acte :	09/12/2010
l'acté de réception :	
Numéro de l'acte :	2010-100 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-248719361-20101202-2010-100-DE
Date de décision :	02/12/2010
Acte transmis par :	Jean-Claude LEBLOIS
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	4. Fonction publique 4.4. Autres catégories de personnels